

MAIRIE DE BEAULON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire  
Séance du 11 juin 2009

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 17**

**En exercice : 19**

**Qui ont pris part à la délibération : 17**

**1 pouvoir :** Mme GUYOT Marie-Louise donne pouvoir à Mr ENTREMONT Louis

Date de la convocation : le 02 juin 2009

Date de l'affichage : le 02 juin 2009

L'An deux mil neuf et le onze juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le deux juin deux mil neuf.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, TOURAND Gérard, HOUX Laurent, PICOT David, RAMAGE Xavier

Mmes RABOUTOT Odile , PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

**Excusées :** Mmes GUYOT Marie-Louise, MEVREL Hélène

**Secrétaire :** Mme ROBOTA Colette

|  |
|--|
| <b>DELIBERATION POUR LOCATION DE L'APPARTEMENT<br/>SITUE 2 RUE DE LA POSTE</b> |
|--|

Suite au départ de Madame DECTOT Isabelle du logement « 2 rue de la Poste » au 30 juin 2009, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer cet appartement à Madame KEBER Odile qui en a fait la demande. Le contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 01 juillet 2009. Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 284, 54 euros Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le trimestre servant d'indice de référence à la date de signature du contrat est le 1<sup>er</sup> trimestre 2009. La caution demandée sera de 284, 54 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la signature du contrat de location entre la commune et Madame KEBER Odile.

## **DELIBERATION POUR CREATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT « ECOLE NUMERIQUE RURALE »**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, il avait été évoqué le projet d'Ecole Numérique Rurale. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'économie et prévoit, pour le département de l'Allier, le subventionnement de 55 projets.

Il signale que l'estimation de cet équipement s'élève à la somme TTC de 15 000, 00 € soit TTC soit 12 541, 81 € HT.

Il signale également que cet équipement peut bénéficier d'une aide d'un montant HT de l'ordre de 9 000, 00 € de l'ÉTAT

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

## **VENTE DES BATIMENTS RUE DE LA CURE A ALLIER HABITAT**

Mr le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal, il avait été évoqué la possibilité de céder les bâtiments situés rue de la cure, dénommés « bâtiments BERNARDIN d'une surface de l'ordre de 600 m<sup>2</sup> à l'office public de l'habitat « Allier Habitat ».

Par délibération en date du 12 mai 2009, Allier Habitat dans le cadre des projets d'aménagement et de réhabilitation des centres bourgs, autorise son directeur à négocier et à signer tout actes pour le rachat des bâtiments à la commune de BEAULON.  
Par courrier en date du 25 mai 2009 allier habitat nous joint une offre de rachat à 20 000 euros, les frais d'acte étant à charge de l'acquéreur.

Ouïe cet exposé et après échange de vues le conseil municipal :  
1- accepte la proposition d'achat des biens situés sur la parcelle 283 et 285 de la section AT pour un montant de 20 000 euros les frais d'actes venant en supplément

## **Vente de terrain « rue du Petit Faon »**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les courriers de Mrs TALBOT, POIRIER, DUQUESNE et TACHET qui se portent individuellement acquéreurs d'une parcelle de terrain que chacun loue à la commune de BEAULON.

Après délibération, le conseil municipal accepte de vendre à chacun la parcelle ou partie de parcelle qu'ils louent par 18 voix pour 0 contre 0 abstention.  
Une prochaine délibération indiquera la superficie et le tarif du m<sup>2</sup>.

## DELIBERATION POUR ACHAT DE TERRAIN

Monsieur HOUX Laurent sort de la salle.

Monsieur le Maire informe que Monsieur HOUX Laurent souhaite acquérir les parcelles de terrain cadastrées AS 181 et 182 situées « rue du Petit Faon », classées terrains inondables en zone agricole, d'une superficie de 2 197 m<sup>2</sup> et de 2 477 m<sup>2</sup> chacune, appartenant à la commune de BEAULON.

Le Conseil municipal décide par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- de vendre à Monsieur HOUX Laurent la parcelle AS 181 au prix de 0,40 euro le m<sup>2</sup>
- refuse la vente de la parcelle AS 182 compte-tenu de la demande d'achat de cette même parcelle par le locataire actuel

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 mars 2009 acceptant la vente des parcelles AS 181 et AS 182.

### **Questions diverses :**

- Suite au passage régulier des voitures dans le parc derrière la mairie, le conseil municipal décide d'acheter des pierres afin de fermer le passage
  - Mr le Maire fait part du compte-rendu établi par le centre de gestion suite au passage du service hygiène et sécurité
  - Mr RAMAGE fait état de l'avancement des travaux de l'accueil de loisirs
  - Mme LAVOCAT donne information de la livraison en cours des livrets d'accueil
  - Mr LOGNON fait un compte-rendu du rapport d'analyse des boues indiquant notamment que celles-ci sont de bonnes qualités
- 
- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 10